

Yakarouler-Serena (suite): l'actionnaire a tenté une action au tribunal!

mercredi, 26 mars 2014

Alors qu'il semblait avoir été réglé le conflit qui opposait Yakarouler, l'actionnaire du majoritaire Serena Capital, comme ce jour-là de suite la demande. Le dirige vendez vous à tout le monde dans



Tribunal de Commerce de Créteil

Contrairement à ce que écrivions vendredi dernier, "l'affaire Yakarouler" n'est pas tout à fait terminée. Après un premier bras de fer (voir «[Yakarouler en grève illimitée pour garder son patron !](#)»), le travail avait repris en fin de semaine dernière (voir «[Yakarouler : sortie de crise !](#)») suite aux promesses faites aux salariés en grève par Serena Capital, actionnaire à 51% du site, pour que leur patron Yann Gyssels soit durablement reconfirmé au poste de DG et de président du conseil de surveillance.

Hautes tensions

Mais lundi dernier, douche froide : à 10h30, un huissier se présentait à l'entreprise pour une convocation devant le Tribunal de commerce de Créteil pour le mercredi suivant. L'objet de la démarche initiée par l'actionnaire principal : une demande de [mise sous mandat ad hoc](#) de Yakarouler. La raison ? Pas assez de transparence à son goût sur la situation financière, fondant selon lui des craintes de dommages irréversibles pour l'entreprise et son investissement de 6 millions d'euros dans le développement de l'activité. Le tout en s'interrogeant, sans grand mé(a)nagement, sur la capacité mentale de Yann Gyssels à diriger l'entreprise, lui qui sortait la veille de l'hôpital où il était soigné suite à une tentative de suicide...

Marc Fournier, le patron de Serena, n'a pas souhaité commenter l'événement. Mais s'il cherchait ainsi à prendre la température, il a été servi : elle est immédiatement remontée chez les salariés qui venaient, sans compter leurs heures, de rattraper le retard généré par leur mouvement. La démarche a été ressentie comme une trahison après l'acceptation de toutes les revendications le jeudi précédent. Elle a remis les 70 salariés dans le sens du conflit : ils faisaient alors savoir qu'ils bloqueraient à nouveau l'entreprise si le tribunal entérinait la demande de l'actionnaire.

Le tribunal calme le jeu...

Un tribunal devant lequel Yann Gyssels, ses deux avocats et le représentant du personnel de Yakarouler sont donc venus en chœur expliquer la situation mercredi dernier. Ils ont argué en substance de la transparence des comptes, de la qualité de la nouvelle équipe dirigeante pourtant récemment validée par Marc Fournier lui-même (Eric Constantini, qui a accompagné la success-story Bluepaid, a été nommé directeur général délégué) et de la remise dans le sens de la piste de Yakarouler.

Les arguments ont dû porter : le tribunal a décidé qu'en l'état, la nomination d'un administrateur ad hoc ne s'imposait pas. Il a donné rendez-vous à tout ce petit monde dans 6 semaines pour évaluer le fonctionnement de Yakarouler et l'évolution de son activité sous une météo sociale et actionnariale assagie.

Cette fois-ci, on ne s'aventurera pas à penser trop vite le dossier clos. Rendez-vous donc dans 6 semaines. Ou avant, au rythme où s'enchaînent les rebondissements...

© Apres-Vente-Auto.com © Reproduction interdite